

TARIFS DES PRESTATIONS

MB.

• VENTE IMMOBILIÈRE

Honoraires à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente initial.

- Jusqu'à 50 000€ : 10%
- Au-delà : 4% du prix + 3 000€ forfaitaires

• VENTE DE GARAGE / PARKING / CAVE :

Application du barème - honoraires TTC applicable, à la charge du vendeur.

- Les honoraires seront à la charge de l'acquéreur, calculés sur le prix "net vendeur" lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente ou lorsque le bien fait partie d'un actif successoral.

Les pourcentages s'entendent TTC sur le prix initial de mise en vente.

• VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSION DE DROIT AU BAIL :

Honoraires à la charge du cessionnaire (ou de l'acquéreur).

- De 0 à 300 000€ : nos honoraires sont de 7% HT, soit 8,4% TTC.
- De 300 000€ à 1 000 000€ : nos honoraires sont de 6% HT, soit 7,2% TTC.
- Au-delà de 1 000 000€ : 4% HT, soit 4,8% TTC.
- Facturation minimale 5 000€ HT, soit 6 000€ TTC.

Les pourcentages s'entendent TTC sur le prix initial de mise en vente.

• PROGRAMMES NEUFS :

Application du barème du promoteur.

• LOCATION DE LOCAL À USAGE D'HABITATION OU À USAGE MIXTE, PROFESSIONNEL ET D'HABITATION, CONSTITUANT LA RÉSIDENCE PRINCIPALE DU PRENEUR :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail et honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée à la charge du locataire : un mois de loyer hors charges dans la limite de ceux payés par le bailleur et de 15€ TTC/m² pour les zones très tendues, 13€ TTC/m² pour les zones tendues et 11€/m² pour le reste du territoire (dont 3€ TTC/m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée).
- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail et honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée à la charge du propriétaire : un mois de loyer hors charges dont 3€ TTC/m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée.

• LOCATION DE LOCAL À USAGE PROFESSIONNEL :

Honoraires à la charge du preneur : 15% HT du quittancement annuel (18% TTC).

• MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE :

Honoraires à la charge de l'acquéreur :

- Jusqu'à 50 000€ : 5 000€ forfaitaires
- Au-delà : 4% du prix + 3 000€ forfaitaires

• VENTE EN VIAGER :

15% TTC du prix de vente initial, à la charge du vendeur.

Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins éventuellement l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation).

Les pourcentages s'entendent TTC sur le prix initial de mise en vente.

• AVIS DE VALEUR ÉCRIT :

180€ TTC à la charge du demandeur.

Tarifs applicable à compter du 1er janvier 2026

TARIF DES PRESTATIONS DE GESTION LOCATIVE « MAISON B. »

Tarifs en vigueur au 01 Janvier 2026 (taux de T.V.A. : 20 %)

Tarifs en vigueur au 01 Janvier 2026 (taux de T.V.A. : 20 %)	HT	TTC
HONORAIRES DE GESTION ANNUELS		
HONORAIRES DE GESTION COURANTE A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	5 %	6 %
	Des sommes encaissées	
HONORAIRES DE GESTION COMPLEMENTAIRES		
HONORAIRES COMPLEMENTAIRES A LA CHARGEDUPROPRIETAIRE	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
Représenter le mandant ou le faire représenter aux Assemblées Générales des copropriétaires dans la mesure où le mandataire n'assume pas les fonctions de syndic de la copropriété à laquelle appartient le bien géré ; le représenter auprès des associations de locataires	50 € / heure	60 € / heure
Clôturedecompte propriétaire	50 € / heure	60 € / heure
Rédiger et remplir toute demande de subvention notamment auprès de l'ANAH	1% HT soit 1,2 % TTC du montant des travaux T.T.C	
	Minimum 60 €	Minimum 72 €
Etablissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers (par an)	Forfait par lot	
	38.33 €	46 €
	Forfait par lot secondaire isolé	
	OFFERT	
Suivi administratif, technique et financier des travaux (réparation, rénovation, reconstruction, changement de distribution, etc...)	Pour les travaux d'un montant supérieur à	
	1 250 €	1 500 €
Définir les travaux à réaliser, Passer les devis et marchés avec tous les architectes, entrepreneurs et artisans, Commander, surveiller et réceptionner les travaux, régler toutes les factures ou mémoires, Prendre des photographies, requérir les plans cadastraux, Demander l'autorisation administrative (déclaration de travaux ou permis de construire)	5% HT soit 6 % TTC du montant des travaux TTC 2% HT soit 2,4 % TTC du montant des travaux TTC si présence de maître d'œuvre ou architecte	
En cas de Sinistre (intervention auprès des compagnies d'assurance, représentation aux expertises). Suivi de procédure contentieuse et/ou constitution du dossier pour l’avocat	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
	50 € / heure	60 € / heure
HONORAIRES DE LOCATION		
HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE REDACTIONDU BAIL (POUR LES LOCATIONS DE LOCAUX REGISPARLA LOI DU 6JUILLET 1989) + HONORAIRESDE REALISATIONDE L'ETATDES LIEUX D'ENTREE ALACHARGE DULOCATAIRE DANSLA LIMITE DECEUXREGLES PAR LE PROPRIETAIRE	15 € TTC/m² pour les zones très tendues, 13 € TTC/m² pour les zones tendues et 11 € TTC/m² pour le reste du territoire (dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)	
HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE REDACTION DU BAIL (POUR LES LOCATIONS DE LOCAUX REGIS PAR LA LOI DU 6 JUILLET 1989) + HONORAIRES DE RÉALISATION D’ ÉTA’T DES LIEUX A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	15 € TTC/m² pour les zones très tendues, 13 € TTC/m² pour les zones tendues et 11 € TTC/m² pour le reste du territoire (dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)	
HONORAIRES D’AVENANT AU BAIL OU DE RÉDACTION DE BAIL SANS GESTION LOCATIVE	33% des honoraires de location habituellement appliqués	
ASSURANCES		
GARANTIES LOYERS IMPAYES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	% TTC du quittance annuel	
Pack SERENITE : Pack CONFORT+ Garantie desloyersimpayés : protectionjuridique, détériorations immobilières, défense et recours (G.L.I.)	3 % TTC	
PROPRIETAIRE NON OCCUPANT (P.N.O) A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	Lot d’habitation	
	82,50 € TTC/an (appartement) 172€ TTC/an (maison 1-5 pièces) 249 € TTC/an (maison 6-12 pièces) 198 € TTC/an (commerce professionnel mixte) 44 €TTC/an (lots annexes RC seule)	



Prestations de base



Prestations optionnelles

AUTRES BAUX	HT	TTC
Pour les garages, box et parkings A LA CHARGE DU LOCATAIRE	Forfait par lot	
	75 €	90 €
Pour les garages, box et parkings A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	Forfait par lot	
	75 €	90 €
Pour les locaux industriels, commerciaux et professionnels, partagés pour moitié entre le propriétaire et le preneur	15 %	18 %
	Du quittance annuel	
Pour les locations saisonnières, A LA CHARGE DU BAILLEUR	25 %	30 %
	Du loyer total charges comprises	